

## **Programme d'assistance aux enfants mineurs non-accompagnés originaires de la République démocratique du Congo**

### **1. Approche de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM)**

Depuis de dix ans, l'OIM en République démocratique du Congo travaille dans le domaine de l'assistance aux enfants mineurs non-accompagnés se trouvant dans un pays tiers pour cause d'une migration irrégulière, à la suite d'une demande d'asile non acceptée ou encore en situation d'errance ou d'abandon par ses parents. Le besoin d'assistance aux enfants mineurs non-accompagnés est également nécessaire dans des situations à l'intérieur d'un Etat, notamment les enfants des rues qui sont souvent originaires de villages ou de villes. C'est également le cas d'enfants qui se retrouvent sans parents à la suite de conflits armés ou de catastrophes naturelles.

Le statut migratoire de l'enfant est jugé secondaire. L'OIM veille avant tout au respect de **l'intérêt supérieur de l'enfant**, en tant que première considération à prendre en compte à tous les stades du processus de l'assistance, indépendamment des raisons de la migration ou de son statut migratoire. La Convention des Nations unies relative aux Droits de l'Enfant s'applique à tous les enfants, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut migratoire (interne ou externe). Il est largement admis que la Convention stipule que les enfants migrants soient d'abord considérés comme des enfants qui nécessitent une protection adéquate.

L'approche globale de l'OIM repose sur le respect de quatre principes directeurs de la Convention qui s'appliquent aux enfants migrants mineurs non-accompagnés se trouvant dans un pays tiers :

- le principe de non-discrimination (bénéficiaire de tous les traitements ou avantages) ;
- le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement (orientation à l'éducation qui convienne suivant les capacités de l'enfant) ;
- le droit à la participation des enfants (expression des opinions et être écoutés) ; et ;
- le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (en cas d'entrée dans un territoire, séjour et retour au pays d'origine).

L'OIM accompagne les enfants à travers une assistance, parfois jusqu'à l'âge de 21 à 25 ans lorsque la procédure de recherche d'un tuteur légal l'exige, partant de l'accueil et l'hébergement en vue de leur réintégration socioprofessionnelle, en passant par une formation qui tienne compte de leurs capacités, avec l'implication des autorités des pays concernés et des partenaires de la société civile.

### **2. Protection de l'enfant en République démocratique du Congo**

La condition de l'enfant dans le monde en raison de sa vulnérabilité, de sa dépendance par rapport au milieu, de son manque de maturité physique, intellectuelle et émotionnelle, nécessitant de soins spéciaux et une protection particulière, n'a cessé d'interpeller la communauté internationale et nationale.

La République démocratique du Congo base son action sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. L'Assemblée générale a adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection, du développement de l'enfant au Sommet tenu à New York du 28 au 30 septembre 1990 ; et sur la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant adopté en juillet 1990 par les Etats africains, pour assurer une protection et porter un regard particulier sur la situation critique de nombreux enfants à travers tout le continent.

Dans la Constitution du 18 février 2006 en son Article 123, point 16, la République démocratique du Congo dont la population accorde une place centrale à l'enfant en tant que renouvellement de l'être et de la vie, s'est résolument engagée dans la voie de faire de la protection de l'enfant son cheval de bataille, en adhérant à la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et à la Convention 182 sur l'interdiction des pires formes de travail.

C'est dans ce contexte que s'est fait sentir le besoin pressant d'élaborer une Loi sur la Protection de l'enfant. En attendant l'élaboration de politiques générales sur l'assistance aux enfants vulnérables, notamment les enfants non-accompagnés, cette Loi poursuit notamment les objectifs ci-après:

- ✓ garantir à l'enfant le droit de bénéficier des différentes mesures à caractère administratif, social, judiciaire, éducatif, sanitaire et autres visant à le protéger de toutes formes d'abandon, de négligence, d'exploitation et d'atteinte physique, morale, psychique et sexuelle ;
- ✓ diffuser et promouvoir la culture des droits et devoirs de l'enfant et en faire connaître à celui-ci les particularités intrinsèques en vue de garantir l'épanouissement intégral de sa personnalité et de le préparer à ses responsabilités citoyennes ;
- ✓ faire participer l'enfant à tout ce qui le concerne par des moyens appropriés susceptibles de l'aider à acquérir les vertus du travail, de l'initiative et de l'effort personnel ;
- ✓ cultiver en lui les valeurs de solidarité, de tolérance, de paix et de respect mutuel afin de l'amener à prendre conscience de t'indissociabilité de ses droits et devoirs par rapport à ceux du reste de la communauté ;
- ✓ renforcer la responsabilité des parents, de la famille et de l'ensemble de la communauté à l'égard de l'enfant.

### **3. Programme d'assistance des enfants mineurs non-accompagnés en provenance des Pays-Bas et Partenariat entre la Cité des jeunes de Don Bosco et le Lycée Don Bosco**

Grâce à des projets financés par les gouvernements des Royaumes des Pays-Bas et de Belgique, le Centre Don Bosco peut accueillir et héberger jusqu'à 18 mineurs non-accompagnés et le Lycée Don Bosco a une capacité existante de 50 lits, avec des services spécialisés dans la protection de l'enfance.

Depuis 2004, l'OIM soutient la Société de Saint François de Sales de Don Bosco de Kinshasa, dans le cadre de programmes de retour et de réintégration d'enfants mineurs non-accompagnés originaires de la République démocratique du Congo, demandeurs d'asile aux Pays-Bas. L'Organisation offre un soutien pour leur protection, à travers l'hébergement, l'éducation et l'encadrement nécessaire à leur précarité. Ce soutien a permis l'agrandissement et la rénovation d'une maison devenue un Centre de réception des enfants, inauguré par l'Ambassadeur des Pays-Bas en 2005. Cette Maison est appelée la Maison Boboto. Le Lycée Don Bosco a bénéficié du soutien de la Belgique dans le cadre de programmes de retour et de réintégration de filles mineures non-accompagnées originaires de la République démocratique du Congo, demandeurs d'asile en Belgique. Des activités ont également été organisées dans le cadre du programme de lutte contre la traite des personnes dans les pays d'Afrique Australe. Les deux Centres Don Bosco possèdent maintenant des infrastructures d'accueil et de potentialités de formations très avantageuses au profit des enfants.

L'OIM met en œuvre un programme de soutien aux enfants et jeunes en étroite collaboration avec par la Congrégation des Pères de la Société de Saint-François de Sales de Don Bosco et la congrégation des filles de Marie Auxiliatrice/Sœurs Salésiennes de Don Bosco. Ce projet a pour but d'accompagner des enfants mineurs non-accompagnés originaires de la République démocratique du Congo, dans le cadre de ses programmes de retour et de réintégration en provenance des Pays-Bas.

Du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 juillet 2014, l'OIM apportera son soutien au Centre Don Bosco (garçons), dans la Commune de Mont Ngafula et le Lycée Don Bosco (filles) dans la Commune de Ngaliema, à travers l'amélioration de l'accueil, de l'hébergement et de la scolarisation d'enfants mineurs non-accompagnés, et l'insertion professionnelle de jeunes.

#### 4. Activités du projet

##### 4.1. La réhabilitation et la maintenance de la Maison Boboto du Centre Don Bosco (garçons), dans la Commune de Mont Ngafula et de la Maison Mazzarello du Lycée Don Bosco (filles) dans la Commune de Ngaliema

Le projet concerne la réhabilitation et la maintenance de la Maison Boboto et de la Maison Mazzarello, l'amélioration de l'accueil, de l'hébergement et de la scolarisation d'enfants mineurs non-accompagnés venus des Pays-Bas. Une fois l'âge de la maturité atteint, les jeunes seront assistés dans leur intégration dans la vie socioprofessionnelle.

Les deux Centres Don Bosco et l'OIM travailleront de concert afin d'assurer l'effectivité de la mise en place de l'assistance aux enfants. Les travaux de réhabilitation de la Maison Boboto et de la Maison Mazzarello commenceront en avril 2013, afin d'augmenter rapidement les capacités d'accueil des enfants mineurs non-accompagnés en provenance des Pays-Bas. L'hébergement et une restauration équilibrée et consistante leur seront offerts dans les meilleures conditions et dans le meilleur intérêt de l'enfant. Des soins médicaux et si besoin, un suivi psychologique, des enfants seront mis à leur disposition avec des spécialistes médicaux. La scolarisation des enfants mineurs non-accompagnés et la formation professionnelle des jeunes atteignant l'âge de 18 ans permettra de favoriser leur éducation et la future insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Un suivi régulier des enfants sera assuré en étroite coopération avec les autorités congolaises responsables.

#### Photos de la Maison Boboto



La façade principale de la Maison Mazzarello



Lits et armoires dans les chambres



Les toilettes et douches réhabilités



La cuisine repeinte

Salle à manger



Le lavabo de la cuisine



Les ustensiles de cuisine

### Photos de la Maison Mazzarello



Maison Mazzarello repeinte



L'un des 6 dortoirs repeints



Salle de lecture repeinte et éclairé par



Réfectoire repeint les panneaux solaires



Toilettes et douches repeintes

#### 4.2. La campagne de sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière des enfants mineurs non-accompagnés.

L'OIM a recruté l'Organisation non-gouvernementale (ONG) AFRIC'ACTION qui a eu la charge de l'élaboration de supports de sensibilisation (dépliants & affiches), d'une pièce de théâtre qui sera jouée dans des écoles, des églises et l'organisation de la couverture médiatique de la campagne de sensibilisation du Projet.

Le message principal de cette campagne est l'exhortation de la population à ne pas se laisser entraîner dans des entreprises sans lendemain en matière de migration, surtout pas entraîner de mineurs dans une migration irrégulière, que celle-ci soit au départ (dans le pays d'origine avec des faux documents), en transit ou à l'arrivée (à l'arrivée ou pendant le séjour au pays d'accueil avec des faux documents ou après l'expiration de visa ou du motif de séjour).

Le message de la campagne est illustré à travers les banderoles, les affiches et les dépliants illustrés avec images, et une pièce de théâtre.

En effet, l'ONG Afric'Action a créé une pièce de théâtre intitulée « **Rêve brisée** », qui relate l'histoire d'un jeune « un adolescent de 16 ans a poussé ses parents à vendre la parcelle familiale pour aller en Europe avec un groupe musical kinois avec lequel tout était arrangé pour qu'il reste en Europe. De la Belgique, le jeune est recueilli une année plus tard par une jeune fille, appelée « AL » qui vie aux Pays-Bas, et il se retrouve dans un centre de demandeur d'asile aux Pays-Bas. C'est là où on découvre que son histoire ne tient pas debout et que la fille aussi se trouve en séjour irrégulier. On leur demande alors de rentrer. Après autant de recours, ils finissent par revenir au pays après sept ans. A leur arrivée en famille, ils trouvent, « Buka », le petit frère du garçon en train de faire l'apologie de l'Europe. Content du retour de leur fils et frère, la famille du garçon fond en larme lorsque le couple raconte leurs péripéties et la fin tragique de l'aventure de l'Europe. Le garçon essaie de se suicider mais sa fiancée le reconforte et le convainc de se reconvertir soit comme animateur culturel pour sensibiliser les jeunes contre la migration clandestine, soit comme apprenant au centre professionnel de Don Bosco ».

#### Photos de la répétition générale en présence de Emery-Egide KIANGA, chargé du projet (OIM)





La répétition générale a permis de suivre la pièce de théâtre avant sa présentation officielle et faire des observations sur le timing de scènes et le message essentiel pour le public.

La campagne a été lancée officiellement le 16 mai 2013 dans la grande salle du Centre Don Bosco de la Commune de Mont Ngafula par un Conseiller de la Ministre du Genre, famille et Enfant en présence du Chef de Mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) près la République démocratique du Congo .

La pièce de théâtre, à la fois comique et triste, a tenu l'assistance en haleine car sa fin était tragique face aux membres de famille qui attendaient monts et merveilles avec le retour de leur fils, frère et fiancé.

#### Photos du lancement de la campagne au Centre Don Bosco de la Commune de Mont Ngafula



Message de la campagne sur la banderole



Mr Laurent DE BOECK, Chef de Mission de l'OIM (à gauche) et Monsieur Papt LISASI, Représentant de Madame la Ministre du Genre, Famille et Enfant



Le cadet de la famille qui pousse sa maman à vendre la parcelle où ils habitent



L'enfant qui demande à sa mère de vendre la parcelle où ils habitent et le propriétaire qui s'interpose



L'aîné de garçon arrive de l'Europe avec une amie



Accueil enthousiaste



La joie s'installe dans la famille



Le bailleur demande à l'aîné venu de l'Europe de payer les 12 mois de loyer impayés faute de quoi il me la famille dans la rue





Excédée par la fiancée restée au pays, l'amie annonce qu'ils sont expulsés de l'Europe

Le rêve du cadet totalement « brisé »

### **4.3.Séminaire de formation sur l'encadrement de mineurs non accompagnés**

L'OIM a organisé au Centre Don Bosco (garçons), dans la Commune de Mont Ngafula, du 14 au 16 mai 2013, un séminaire de formation sur l'encadrement des enfants mineurs non accompagnés de retour dans leur pays d'origine. Le séminaire a été organisé en collaboration avec l'UNICEF, qui en a assuré la facilitation.

L'atelier de trois jours a porté sur la protection et sur l'assistance à porter aux enfants en situation difficile, notamment des enfants mineurs non-accompagnés de retour en RDC. Les participants ont approfondi et actualisé leurs connaissances, grâce aux outils importants, à l'issue des échanges pendant les trois jours, sur la prise en charge des enfants mineurs non accompagnés que ceux-ci proviennent de certains villages ou cités à l'intérieur de la RDC ou qu'ils viennent de l'extérieur du pays. Ces outils constituent des standards qui permettront aux participants d'évaluer leur travail au quotidien et d'y apporter des correctifs chaque fois que c'est nécessaire.

Les thèmes exploités pendant le séminaire sont les suivants :

1. Lutte contre la Traite des personnes (Définition et analyse du phénomène, conséquences et propositions de solutions et actions de l'OIM ;
2. Droits des enfants (suivant la Convention relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 26 mars 1997) ;
3. Protection Sociale des victimes et procédures d'adoption d'enfant en RD Congo ;
4. Protection juridique et légale des victimes selon le Droit congolais (instruments juridiques congolais) ;
5. Techniques de communication dans l'encadrement des enfants en situation difficile, cas de mineurs non-accompagnés .